



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### PLAN RÉGIONAL DE MISE EN ŒUVRE COMPLET POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI-SECFAL)

#### DIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PLAN AFI-SECFAL

#### Point 1 de l'ordre du jour: Rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la huitième réunion du RASFALG-AFI et programme de travail du RASFALG-AFI pour l'année 2021

*(Note présentée par la Commission africaine de l'aviation civile)*

#### RÉSUMÉ DÉTAILLÉ

La présente note travail fournit un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la huitième réunion du RASFALG-AFI et le programme de travail du RASFALG-AFI pour l'année 2021. Elle fait par ailleurs le point sur la révision et la mise en œuvre des Cibles de Windhoek par les États membres africains. Le Comité directeur est invité prendre note des mesures proposées au **Paragraphe 5**.

#### 1. INTRODUCTION

1.1. La huitième réunion du Groupe régional africain de sûreté de l'aviation et de facilitation (RASFALG-AFI) s'est tenue le 29 octobre 2020. La réunion s'est tenue virtuellement à cause des restrictions de voyages dues à la pandémie de la COVID-19.

#### 2. PARTICIPATION

2.1 Ont assisté à cette réunion 136 participants venus de 26 États membres de la Région AFI, un centre de formation à la sûreté de l'aviation (ASTC) (l'ERNAM de Dakar (Sénégal)), neuf organisations internationales/régionales (la CUA, l'ONUUDC, le Ministère des transports de Singapour, INTERPOL, la CEAC, l'ACI, la CASSOA, l'OACI et la CAFAC).

#### 3 PORTÉE DE LA RÉUNION

- 3.1 Onze (11) exposés ont été présentés, examinés et débattus lors de la réunion :
- État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la septième réunion du RASFALG-AFI (présenté par la CAFAC);
  - Décisions et Résolutions de la neuvième réunion du Comité directeur du Plan AFI SECFAL (présenté par l'OACI);
  - État d'avancement de la mise en œuvre et révision/harmonisation des Cibles de Windhoek (présenté par la CAFAC);
  - Mise en œuvre du programme AFI-CES (présenté par la CAFAC);

- Rapport sur la CART de l’OACI, dispositions du document d’orientation « Paré au décollage » (présenté par l’OACI);
- Redémarrage, relance et résilience du secteur de l’aviation civile en Afrique (présenté par la CUA);
- Activités d’assistance du Plan AFI-SECFAL (présenté par l’OACI);
- Activités du projet CASE-II proposées pour l’année 2021 (présentées par la CEAC);
- Collaboration CAFAC-Administration de l’aviation civile de Singapour sur la sûreté de l’aviation et la facilitation;
- Appui à la sûreté de l’aviation à l’industrie aéroportuaire en Afrique pendant la crise de COVID-19 (présenté par l’ACI);
- Mises à jour sur l’engagement à développer des systèmes interopérables de contrôle aux frontières (RPCV/PNR) dans le contexte de la lutte contre le terrorisme (présenté par INTERPOL).

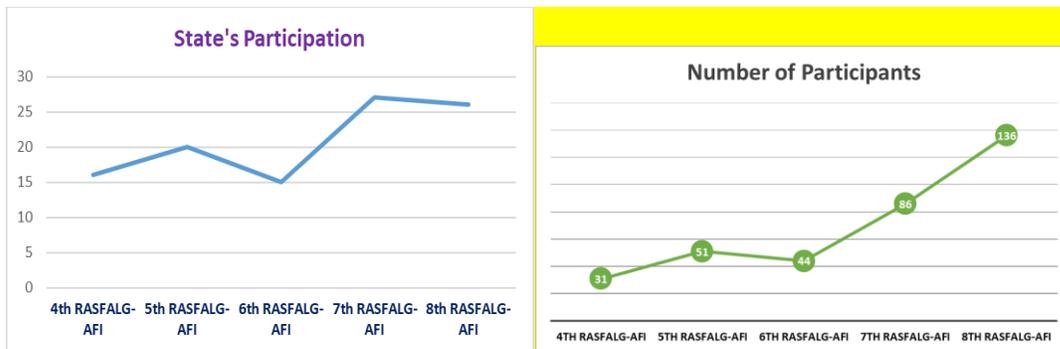
#### 4 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE RASFALG-AFI

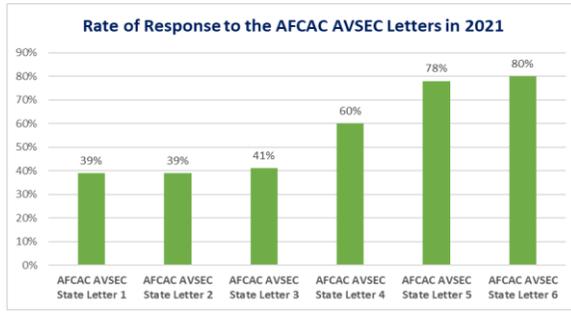
##### 4.1 Taux de réponse des États membres aux lettres de la CAFAC:

4.1.1 Après avoir examiné le taux de réponse aux lettres de la CAFAC et certains des motifs du faible taux de réponse, le RASFALG-AFI s’est penché sur les initiatives visant à améliorer ce taux. La réunion a demandé à la CAFAC de réfléchir aux moyens d’améliorer les réponses des États africains à ses lettres.

4.1.2 Les initiatives de la CAFAC qui ont consisté à élaborer une nouvelle plateforme des points de contact et la désignation de nouveaux coordonnateurs ont permis d’améliorer considérablement le taux de réponse des États membres aux lettres de la CAFAC. De nouveaux outils de communication, notamment des solutions basées sur Internet, ont été utilisés pour toucher les coordonnateurs de la CAFAC afin d’améliorer la communication et les échanges avec les États.

4.1.3 La CAFAC a fait recours aux contacts directs (téléphone et autres plateformes de communication) pour rappeler l’importance de ses lettres aux États et la nécessité d’y répondre promptement, et promouvoir l’importance la rétroaction pour s’assurer que les coordonnées des destinataires des lettres aux États sont maintenues à jour.





## **4.2 Désignation des experts de l'AFI-CES**

4.2.1 La huitième réunion du Comité directeur du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI-SECFAL) tenue le 19 mai 2019 à Kampala (Ouganda) a adopté le Programme de collaboration des experts en matière de sûreté et de facilitation de la Région AFI (AFI-CES) approuvé par la trentième assemblée plénière de la CAFAC, ainsi que le mécanisme pour sa mise en œuvre.

4.2.2 Le but du Programme AFI-CES est de renforcer l'équipe d'experts du RASFALG-AFI déjà mise en place, en créant notamment un mécanisme pour une coordination efficace avec l'OACI et les partenaires, en harmonisant les différentes initiatives d'assistance aux États membres, et évitant les doubles emplois.

4.2.3 En étroite collaboration avec l'OACI et le Secrétariat du Plan AFI-SECFAL, la CAFAC a établi un registre d'experts des États membres. L'équipe d'experts a renforcé les capacités du RASFALG-AFI, notamment augmenté ses contributions aux activités du Plan AFI-SECFAL et à la CAFAC en fournissant une assistance aux États dans la résolution de préoccupations significatives de sûreté (SSeC) existantes ou potentielles, et d'autres carences constatées dans le domaine de la sûreté de l'aviation et de la facilitation.

4.2.4 La réserve d'experts du Programme AFI-CES dans la Région AFI comprend au total 94 experts désignés par 20 États AFI dans le registre établi par la CAFAC. Les mises à jour et les synthèses sur ces désignations seront présentées par la CAFAC à la neuvième réunion du RASFALG-AFI qui se tiendra le 28 octobre 2021.

4.2.5 À ce jour, 12 Experts du Programme AFI-CES ont été désigné pour 11 missions dans le cadre du Plan AFI-SECFAL, deux (2) experts AFI-CES ont été désignés pour une mission d'assistance de la CAFAC en Sierra Leone, quatre (4) experts AFI-CES ont été désignés pour les missions conjointes CAFAC-ACI-APEX.

## **4.3 Outils de travail pour la mise en œuvre du Programme de collaboration des experts en matière de sûreté et de facilitation de la Région AFI**

4.3.1 Des outils de travail pour la mise en œuvre du Programme de collaboration des experts en matière de sûreté et de facilitation de la Région AFI ont été élaborés en tant que guides pour le déploiement du Programme pour l'assistance technique aux États AFI. Ces outils comprennent :

- un Manuel de politiques et de procédures pour le Programme de collaboration des experts en matière de sûreté et de facilitation;
- un Code de conduite;
- un modèle de Rapport de mission d'assistance technique en matière de sûreté de l'aviation ;
- un modèle de registre de présence; et
- un formulaire d'évaluation de l'assistance technique en matière de sûreté de l'aviation.

4.3.2 Les 11 et 12 août 2021 se tiendra un atelier destiné à fournir des orientations aux experts désignés par les États membres africains sur les outils de travail susmentionnés, afin d'adopter une approche structurée et uniforme dans la mise en œuvre des activités d'assistance technique dans le domaine de la sûreté de l'aviation en Afrique, et les États ont été invités à désigner leurs experts pour participer à cet atelier.

## **4.4 Activités d'assistance en matière de sûreté de l'aviation et de renforcement des capacités.**

### **4.4.1 Activités d'assistance technique du Plan AFI-SECFAL dans le cadre du Programme AFI-CES:**

- a) En 2020, des activités d'assistance technique dans le cadre du programme AFI-CES ont été planifiées afin de contribuer aux préparatifs des audits de l'USAP-CMA aux Comores, en Égypte et au Soudan (dans le cadre du Plan AFI-SECFAL). Ces activités n'ont pas pu être réalisées à cause des difficultés et des restrictions de voyages engendrées par la pandémie de la COVID-19.

- b) Le 21 avril 2021, une réunion de coordination réunissant les experts de la sûreté de l'aviation du Secrétariat du Plan AFI-SECFAL, du Bureau MID de l'OACI et de la CAFAC s'est tenue afin de prendre attache avec le Soudan et l'Égypte pour examiner leurs besoins. Un accord a été trouvé sur les activités suivantes :
- Mise en œuvre de plans d'amélioration de la sûreté de l'aviation ;
  - Renforcement des capacités dans le domaine de la sûreté de l'aviation et de la facilitation ;
  - Partage des ressources, d'expériences et d'informations pour le renforcement de la sûreté de l'aviation et la facilitation ;
  - Orientations et initiatives de renforcement de la sûreté de l'aviation et de la facilitation.

#### **4.4.2 Appui institutionnel de la BAD à la CAFAC pour la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA):**

- a) Dans le cadre de l'appui institutionnel de la BAD à la CAFAC pour la mise en œuvre du projet MUTAA, et dans le but d'exploiter son réel et plein potentiel, le Projet a prévu la fourniture d'une assistance technique aux États membres du MUTAA, d'aider les compagnies aériennes et les aéroports à améliorer leurs performances en matière de sûreté et leur niveau de mise en œuvre effective des SARP de l'OACI en matière de sûreté.
- b) Les États suivants se sont engagés dans l'assistance technique dans le cadre du projet de la CAFAC et de la Banque africaine de développement (BAD), avec au total huit missions effectuées : Bénin, Guinée équatoriale, Guinée, Lesotho et Libéria.
- c) La CAFAC et les États bénéficiaires ont tenu cinq réunions de coordination et sont convenus de la nécessité urgente des activités d'assistance technique.

#### **4.4.3 Coopération CAFAC-CEAC**

Dans le cadre du Projet CASE II, la CAFAC et la CEAC ont organisé deux ateliers sur l'impact de la COVID-19 sur la sûreté de l'aviation et sur la cybersécurité.

Par ailleurs, deux cours de formation sur les essais secrets et déclarés des mesures de sûreté et quatre cours de formation sur les menaces internes ont été organisés avec une participation à un haut niveau des États membres.

#### **4.4.4 Partenariat CAFAC –Administration de la sûreté des transports:**

En coordination avec le Programme d'assistance dans la lutte contre le terrorisme (ATA) du Département d'État américain, la CAFAC va organiser une série de cours conjoints sur la sûreté de l'aviation qui se tiendront à Dakar (Sénégal) du 26 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Les cours suivants seront dispensés conformément aux besoins identifiés des États:

- Gestion de la sécurité physique des aéroports (APS)
- Gestion de la patrouille dans les aéroports (APM)
- Gestion de la sécurité aéroportuaire (ASM).

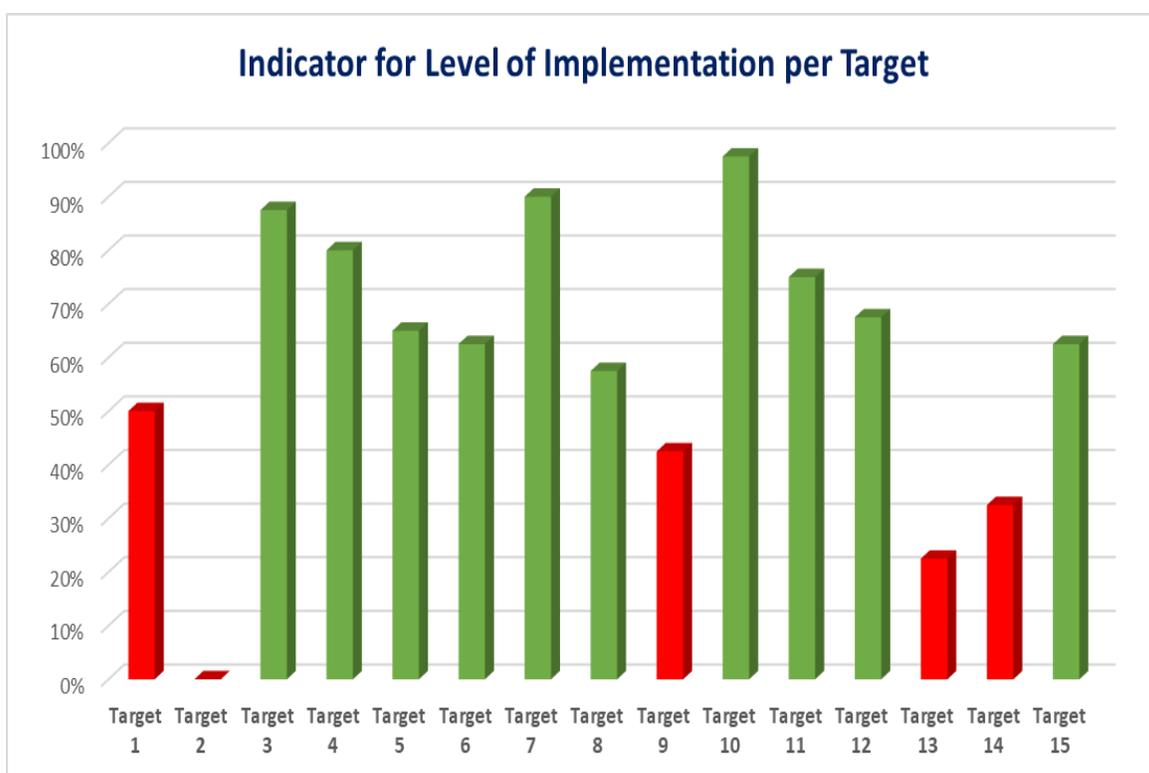
#### **4.5 État d'avancement de la mise en œuvre et révision des Cibles de Windhoek**

##### **4.5.1 État d'avancement de la mise en œuvre des Cibles de Windhoek**

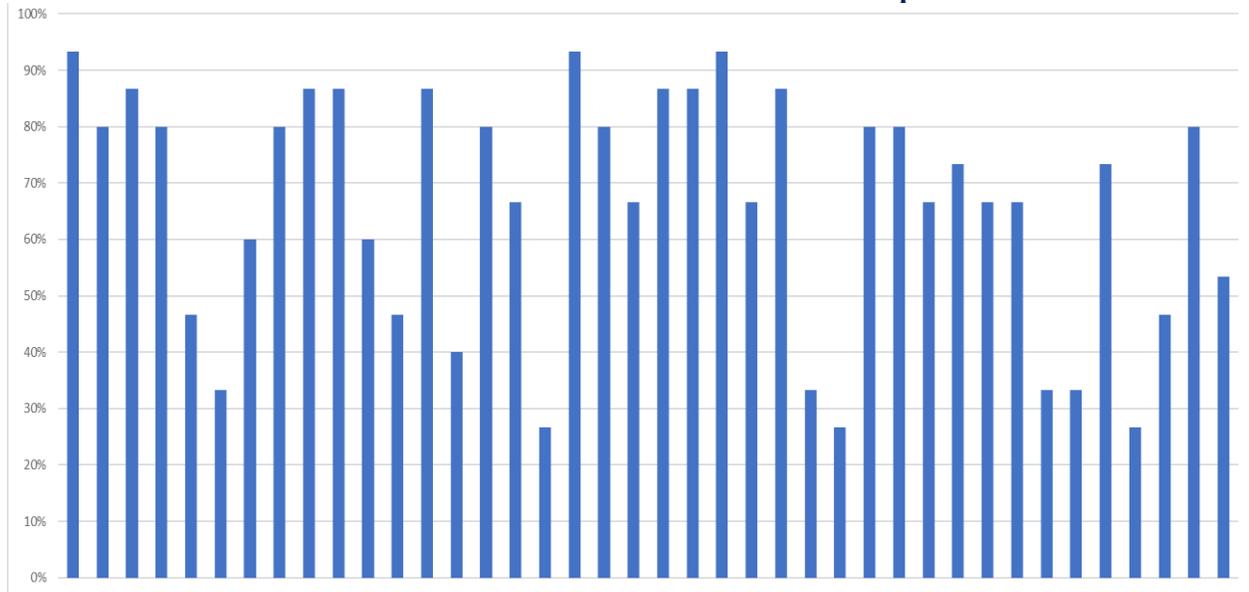
- a) La CAFAC continue à inviter les États à lui fournir des mises à jour sur l'état d'avancement de ces Cibles. Un sondage électronique sur cette question a été élaboré par la CAFAC afin de collecter les réponses des États membres et fournir une analyse et un résumé en temps réel des réponses des États et de leurs résultats individuels.

- b) C'est ainsi que la CAFAC a reçu des réponses des **quarante-un (41) États** suivants:  
*Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Ouganda, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.*
- c) Les **trente (30) États** suivants ont mis à jour leur état d'avancement en 2021:  
*Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Nigéria, Ouganda, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.*

Le graphique suivant présente les résultats de l'analyse et l'état d'avancement de la mise en œuvre des Cibles de Windhoek par les États membres:



### Indicateur de la mise en œuvre des outils de travail par État



#### 4.5.2 Programme des travaux du RASFALG-AFI pour 2021

Les progrès accomplis sur les activités entreprises conjointement par la CAFAC et l'OACI sont présentés dans le Plan d'activités du RASFALG-AFI qui est joint en **Appendice A** à la présente note de travail.

#### 4.6 Révision de la Déclaration et des Cibles de Windhoek

La réunion ministérielle du Comité technique spécialisé de la troisième session ordinaire de l'UA sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, et l'énergie (STC-TTIIE) tenue virtuellement du 28 au 30 juin 2021, a adopté les Cibles révisés de Windhoek sur la sûreté de l'aviation et la facilitation, qui prient instamment les États africains à redoubler d'efforts sur les mesures prises pour l'atteinte de ces Cibles. Les Cibles de Windhoek seront présentées aux Chefs d'État africains pour approbation, à une date qui reste à déterminer.

### 5. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

Le Comité directeur est invité à:

- a) prendre note des informations fournies dans cette note de travail;
- b) noter les mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations de la huitième réunion du RASFALG-AFI;
- c) inviter les États membres et les partenaires à fournir l'appui nécessaire au RASFALG-AFI dans ses initiatives d'amélioration de la sûreté et de la facilitation en Afrique;
- d) prier instamment les États membres africains, les organisations internationales et les partenaires à maintenir leur appui aux activités du Programme AFI-CES en lui apportant des contributions financières et en nature, et en organisant des activités conjointes de renforcement des capacités, sur la base des besoins des États africains;
- e) encourager les États membres à renforcer la coopération dans toute la région afin d'utiliser et de partager de manière optimale les ressources disponibles à travers les projets régionaux et sous-régionaux, et le Programme de collaboration des experts en matière de sûreté et de facilitation de la région AFI (AFI-CES);
- f) prier instamment les États membres africains à désigner leurs experts en sûreté de l'aviation et en facilitation pour participer à l'atelier où ils recevront des orientations sur les outils de travail du Programme AFI-CES.